



# COMITÉ DIRECTEUR



PV n°3 du 13 novembre 2023

**Membres présents :** Jean-Pierre MASSE, Gérard GONZALEZ, Charles BOULBÈNE, Philippe TEILLOT, Raymond MIQUEL, Georges GOIZE, Michel BANES, Stéphanie TAPIE, Karim TOURECHE (Visio), Stéphane JEAN (Visio) ; Danielle CARNEIRO(Visio)

**Invitation :** David BERET, Pierre FABRE (cabinet comptable), Eric LENOIR (commissaire des comptes)

**Membres absents excusés :** Hugo GARCIA, Nicolas FERRIGNO, Charlène LAUR, Didier JEANJEAN, Nathalie ADELLACH

**Monsieur Jacques FUSTER :** non convoqué voir PV N°1 CD

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.**

## Ordre du jour :

Validation du PV N° 1 du 14 Oct. 23. Présentation des comptes par le cabinet ALBOUY ASSOCIES CONSULT (vote). Mise en place d'une centrale d'achat équipements (CTJ) (vote). Amendement sur les RG DAF notamment sur les mutations jeunes de U6 à U11. AG du 2 Décembre 23 DAF. Point des commissions.

## **Informations Générales**

Ouverture du comité JP Masse.

À la suite du dernier conseil de ligue,

Adopté le foot à 11 pour les U13

Interdiction des U12 pour les U13

Décision sur Clairefontaine : les licenciés de 2022/2023 partiront avec les 2023/2024.

**Intervention David Béret :** Présentation des Tournois de Jeunes 4 tournois (Foix, St Girons, FC critourien, St Jean du Falga, GFAL, Bâle.

Liste des tournois pour 2023/2024 à valider :

St Jean du Falga : 27 et 28 avril 2024

FC ST Girons : 01 mai 2024

BALE : 09 mai 2024

AS Critourien : 25 mai 2024

GFAL : 08 et 09 juin 2024

FC Foix : 15 et 16 juin 2024

Vote : Nombre de présents 10, pour 10, contre 0, abstention 0.

Féminine réglementation départementale U16 interdiction de jouer ou autorisation en Séniors 3 u16



Nombre de présents 10, pour 10, contre 0, abstention 0

Tournoi section sportive Auch u13 à 11.

Stage de 3<sup>ème</sup> 2 jeunes en décembre et 3 ou 4 en mars.

Le samedi 11 novembre, nouvelle formation (U10-U13) dans la nouvelle salle du district.

Le samedi 18 novembre formation de U6-U9

Présence de Madame TAPIE Stéphanie (en cours de présentation par le cabinet comptable)

### **Présentation des comptes par le cabinet ALBOUY ASSOCIES CONSULT**

Présentation du support Powerpoint. Clôture des comptes au 30/06/2023.

Nombre de présents 11, pour 10 contre 0 abstention 1 par madame Stéphanie TAPIE à la suite de son arrivée en fin de présentation.

### **Validation du PV N° 1 du 14 Oct. 23**

Nombre de présents 11, pour 11 contre 0 abstention

### **Mise en place d'une centrale d'achat équipements (CTJ)**

Présentation de cette centrale d'achat par Philippe TEILLOT ouvert : section de mirepoix, arbitres, délégués et autres.

Nombre de présents 11, pour 11, contre 0, abstention 0.

### **Amendement sur les RG DAF notamment sur les mutations jeunes de U6 à U11 demande du GFAL.**

Modification du périmètre

Article 45.2 - Changement de club de jeunes  
**Par application de l'article 99.3 des Règlements Généraux de la F.F.F., un club pourra refuser, par une opposition ou un refus d'accord, les demandes de changements de club, pour des licenciés de catégorie masculines et féminine, U6 à U19, réalisées par un même club ou regroupement de clubs (groupements, ententes) dès lors que ces demandes concernent plus de cinq joueurs (toute catégorie confondue) ou plus de deux joueurs d'une même catégorie d'âge ou d'une même équipe du club quitté.**

REGLEMENTS GENERAUX | PARTIE I - REGLEMENT ADMISTRATIF DE LA L.F.O.  
LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE - SAISON 2023 / 2024 Page 29 sur 110  
En tout état de cause, il appartiendra à la C.R.R.M., pour éviter tout abus de droit, de statuer définitivement sur le bienfondé de l'opposition ou du refus d'accord après analyse des motivations présentées par le club quitté et le club demandeur.  
Les frais liés à la procédure seront imputés au club retenu comme fautif soit en raison d'une opposition ou d'un refus abusif, soit en raison d'un nombre de demandes de changement de club supérieure aux quotas susvisés. Identiquement, la C.R.R.M. pourra demander, dans le cadre de l'article 98 des Règlements Généraux de la F.F.F., la présentation d'un certificat de scolarité, en complément d'un justificatif de domicile, dans le cadre du contrôle des distances kilométriques autorisant ou non les changements de club pour les licenciés U6 (F.) à U15 (F.) et U16 F. à U17 F

Nous présenterons le veux à AG du 2 décembre et de l'intégré dans nos règlements généraux du DAF.

### **AG du 2 Décembre 23 DAF à Varilhes**

Préparation de l'ordre du jour de AG et que recevront les clubs fins de semaine (16 novembre).

### Point des commissions

**Nombre de licences** : 4300 Licences, manque 250 licences à valider.

### Problèmes sur les incivilités.

À la suite de plusieurs évènements et notamment chez les jeunes sans oublier les séniors,

Un point sera fait le dimanche soir entre le secrétaire général, président de la CDA, désignateur des délégués, président de la commission de discipline, président de la commission technique et jeunes.

Mise en place de cette démarche auprès des arbitres et délégués. Tout évènement sur une ou les rencontres, un mail d'alerte partira auprès des services de l'état le dimanche soir. La fiche navette complètera le signalement avec les rapports des officielles.

Pour information, notre délégué départemental manuel GONZALEZ arrête les délégations terrains et continuera la partie administrative.

Le comité directeur autorise le dépôt de plainte par le président ou le secrétaire général quand un officiel sur une rencontre est sujet à des intimidations, geste menaçant, acte de violence ou autres (après accord des officielles).

Nombre de présents 11, pour 11, contre 0, abstention 0.

Question : Joueur/arbitre

Un licencié joueur/ arbitre et qu'il est suspendu comme joueur peut-il arbitrer.

Réponse Non, la commission suspend la licence.

Question de la commission technique jeunes : Péréquation goûters

Comme annoncé lors des derniers mails, nous mettons en place la péréquation goûters afin que les clubs organisateurs des plateaux soient moins impactés financièrement.

Il a été décidé de fixer la tarification comme suit :

- 1€ le goûter individuel (coût moyen briquette jus + viennoiserie)
- Chaque équipe présentée sur un plateau sera comptabilisée comme
- Complète, soit : 5 (4 + 1) pour les
- U9
- 7 (5 + 2) pour les
- 12 (8 + 4) pour les U11 et U13

Principe, il sera notifié :

- Le coût d'achat des goûters par plateau organisé et par club accueilli
- Le dû des clubs reçus
- Un bilan par club de la situation (différence entre le dû lors d'un déplacement et le coût de l'organisation)

Les données se rentreront dans le tableau de calcul avec **les fiches plateau**, document que les clubs organisateurs doivent renvoyer (pour rappel avant le mardi) après chaque journée quel que soit la catégorie. Il sera fait dans un premier temps un calcul par catégorie pour plus de clarté, nous verrons par la suite et selon vos attentes si nous regroupons les 4 tranches d'âge. Vous pourrez demander ponctuellement votre situation uniquement par mail à partir du jeudi suivant le dernier plateau organisé, le temps de rentrer les données.

Nombre de présents 11, pour 11, contre 0, abstention 0.

Président de la commission des terrains rappelle sur la réglementation des terrains synthétiques ayants des billes plastique sera interdit en 2031.

Le président remercie les élus(es) pour leurs implications.

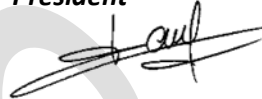
Clôture du comité directeur

Fin à 20h30.

**Gérard GONZALEZ,**  
*Secrétaire Général*



**Jean-Pierre MASSE,**  
*Président*



PROVINO